Saint-Jean de Verges

Beil é douma

MOINS DE DÉCIBELS !

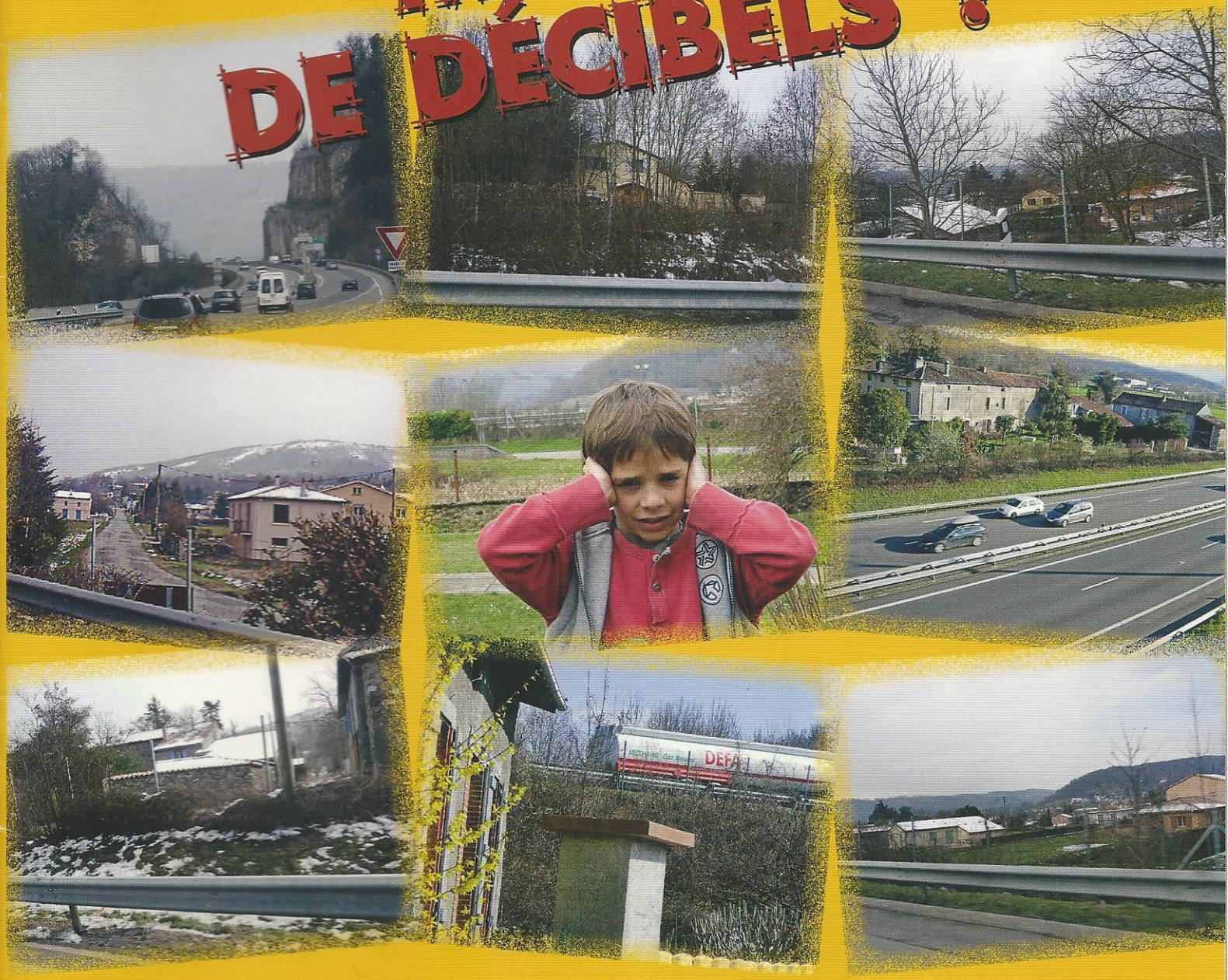

Découvrez un dossier complet sur le combat mené par l'association «Moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges» pour nous protéger des nuisances sonores dues à la 2x2 voies

Bulletin Municipal Juin 2010

Le Beil e Douma a laissé carte blanche à l'Association « Pour moins de décibels à Saint-Jean de Verges » pour présenter les démarches et actions qu'elle mène pour obtenir une protection des habitants de la commune contre les nuisances sonores de la route nationale. Un dossier à lire attentivement.

LE MOT DU PRÉSIDENT : UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS NOTRE COMBAT

Notre association entre dans sa cinquième année, et 2010 est une étape importante. Nous avons triplé le nombre de nos adhérents, notre pétition citoyenne a rencontré un très grand succès et nous avons élaboré un dossier intitulé «Document de travail et de réflexion sur le Bruit de la RN 20 à Saint-Jean de Verges» qui sera remis aux pouvoirs publics.

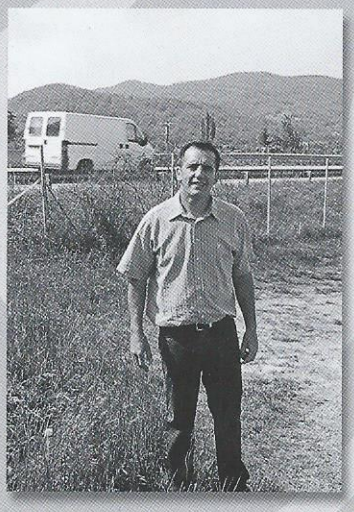

Grâce à vous, notre combat pour la défense des riverains de la 2x2 voies a considérablement avancé, et il a évolué : c'est le préjudice subi par notre village tout entier dont nous demandons réparation aujourd'hui. Nous réclamons le droit à la qualité de vie et au bien-être. Nous nous devions de faire un premier bilan de nos actions et de vous tenir informés des perspectives à venir. Nous remercions Beil é Douma de nous en donner l'occasion.

Le chemin sera encore long, et nous sommes plus que jamais prêts à poursuivre le combat. Nous avons, et nous aurons encore besoin de la mobilisation de tous pour peser sur les décisions des pouvoirs publics. L'année 2011 sera une nouvelle étape vers le succès de nos revendications, avec le soutien de tous les habitants du village.

Philippe Muñoz,
Président de l'Association

Association loi 1901 «Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges». Siège social : Mairie, 3bis rue des écoliers, BP 2 – 09000 Saint-Jean de Verges - Information : 05 61 05 35 79. email: moins2decibels@gmail.com Site Internet : http://moins2decibels.over-blog.com Cotisation : membre actif (5 euros), membre solidaire (1 euro).

ENTRETIEN AVEC JACQUES DEJEAN, MAIRE DE SAINT-JEAN DE VERGES

Moins2décibels : Monsieur le Maire, vous êtes né à Saint-Jean de Verges et vous occupez des responsabilités municipales depuis plus de vingt ans. Comment en est-on arrivé à la situation actuelle qui voit notre village coupé en deux par la 2x2 voies ?

Jacques Dejean, maire de Saint-Jean de Verges

Jacques Dejean : Je me souviens très bien du projet de 2x2 voies à la fin des années 80. Plusieurs trajets plus éloignés de Saint-Jean de Verges avaient été étudiés et le trafic prévu était de 10 000 véhicules par jour. A présent, nous en sommes à 22 000 ! On a mis un merlon dans la zone du Terrassou et quelques doubles-vitrages sur les façades d'habitations les plus exposées, c'est tout. A l'époque, la conscience écologique était peu développée. Aujourd'hui, la population se dresserait contre un tel projet. Et puis, il faut le dire, lorsque l'Etat a fait des propositions d'achat de terrains, les intérêts particuliers ont souvent prévalu sur l'intérêt général.

Moins2décibels : Notre association se bat depuis cinq ans pour obtenir des écrans antibruit sur toute la traversée de Saint-Jean de Verges par la RN 20. Que peut-on faire pour obtenir gain de cause ?

Jacques Dejean : Vous devez vous placer dans la durée. Il y a le projet E9 de liaison rapide Toulouse-Barcelone. Il se fera un jour et il faudra bien prendre en compte la réalité des nuisances sonores pour les riverains de la RN 20 et proposer des solutions car il y aura de plus en plus d'obligations et de contraintes environnementales à respecter. Votre association a adopté une attitude constructive, notamment en n'étant pas hostile au développement économique de notre région mais en réclamant les mesures d'accompagnement indispensables en matière d'environnement, je crois que c'est la bonne voie. Vous êtes présent dans les instances de dialogue avec les services de l'État, vous faites du lobbying, vos propositions sont sérieuses et réfléchies. Continuez.

Moins2décibels : Un conseil pour nos actions futures ?

Jacques Dejean : Je vous l'ai dit, vous êtes engagé dans une course de fond. Il vous faut de la ténacité, du sérieux et res-

ter une association responsable. Les unes des journaux et les esclandres ne sont que des feux de paille. Continuez à être une force de proposition et pas seulement de contestation. En cinq ans, votre association est passée de huit adhérents à sa création à plus de cent-vingt aujourd'hui. Elle a du poids dans la commune et agit sur plusieurs leviers. Il faut poursuivre et entretenir cette dynamique, et je suis persuadé que le succès sera au rendez-vous. ■

ACTIVITÉS DE NOTRE ASSOCIATION

Une équipe :

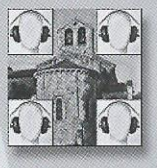

- Philippe Muñoz, Président
- Daniel Auzié
- Michel Blanchard
- Christophe Ferré
- Vincent Jasanada
- Henri Laffont
- Jean-Claude Marrou
- Monique Miramont
- Ginette Visnadi

Nos principales actions :

Une note de travail et notre collaboration avec les services de l'état :

En avril 2009, nous avons collaboré avec le CETE et la DDEA pour une campagne de mesures de bruit et porté à leur connaissance les sept points noirs du bruit identifiés comme prioritaires par notre association.

Le résultat des mesures nous a été communiqué le 9 décembre 2009, lors d'une réunion présidée par le sous-préfet de Pamiers, nous indiquant un seul point noir du bruit à Saint-Jean de Verges.

La pétition citoyenne de 2010 et le recrutement de nouveaux adhérents :

Lors de notre assemblée générale de 2009, les résultats annoncés par le sous-préfet provoquèrent un choc chez nos adhérents. Nous avons écrit pour manifester notre désaccord et nos deux premières actions ont été le lancement d'une pétition citoyenne et une campagne de recrutement de nouveaux adhérents.

Mobilisation du conseil d'administration:

Durant six mois le conseil d'administration s'est réuni toutes les semaines pour mettre en place et suivre les tâches permettant de faire avancer notre plan d'action.

La visite du 1er Avril 2010 :

Comme notre maire l'avait proposé lors de la réunion du 9 décembre à la sous-préfecture de Pamiers, nous avons invité tous les représentants des services de l'Etat présents à la réunion et les élus locaux à la visite des zones concernées par le bruit de la RN 20 à Saint-Jean de Verges.

Élaboration d'un dossier nommé «Document de travail et de réflexion le Bruit de la RN20 à St Jean de Verges».

Ce document est destiné à être remis en main propre, accompagné de la pétition citoyenne, au Préfet de l'Ariège, au Conseil régional, au Conseil général, à la Communauté de commune Foix Rural, à la mairie de Saint-Jean de Verges et à tous ceux, élus et institutions, à même de nous apporter leur soutien dans notre combat. Il est mis à disposition de tous les habitants de la commune à la mairie de Saint-Jean de Verges où chacun peut y apporter ses remarques ou commentaires.

La communication :

Plusieurs courriers ont été adressés à nos adhérents pour les tenir informés de nos démarches et les associer à la pétition citoyenne.

Mise à jour régulière de notre site Internet http://moins-2decibels.over-blog.com et publication de nombreux articles.

Édition des numéros 1 et 2 de notre Newsletter «mon village, ma bataille» adressée par mail à nos adhérents, aux pouvoirs publics et à tous nos partenaires.

Réalisation d'un dossier pour Beil e douma.

Bilan :

Interprétation des résultats de mesures effectués par le CETE en avril 2009 : selon la réglementation, un seul point noir du bruit serait identifié sur la zone nommée «Les Vignes». Cependant il été reconnu qu'il existe une différence entre les nuisances sonores mesurées et la gêne ressentie par les riverains et que seul un traitement global permettra de résoudre les problèmes.

La prise de conscience des riverains et des adhérents :

Visite des zones de bruit avec Benoît Alvarez, conseiller général Foix rural

à l'issue de l'assemblée générale de 2009 et faisant suite aux premières réactions de nos adhérents, une nouvelle mobilisation et dynamique s'instaure au sein de notre association.

Mobilisation générale autour de nos actions : nos adhérents, les associations, les commerçants et riverains de la RN20 se sont mobilisés pour recueillir de nouvelles adhésions et des signatures pour notre pétition, avec le soutien collectif de la mairie et des communes avoisinantes.

De manière générale, un réseau s'est créé au sein de notre commune pour aider et soutenir notre association dans son plan d'action, mobilisant les riverains comme l'ensemble des villageois.

Objectifs :

- Continuer notre combat pour lutter contre la gêne ressentie par les riverains de la RN 20 et pour réparer le préjudice subi par notre village.
- Présenter et défendre notre dossier «Document de travail et de réflexion sur le Bruit de la RN20 à Saint-Jean de Verges» auprès de l'Etat, des services de l'Etat, des collectivités et tous ceux élus et institutions.
- Établir une stratégie pour adapter nos actions aux propositions qui nous seront faites et aux résultats obtenus.
- Maintenir et développer le soutien reçu en 2010 et le nombre d'adhérents.
- Communiquer et informer sur l'avancement de notre plan d'action.
- Participer activement à l'observatoire du bruit.
- Poursuivre la dynamique engagée parce que nous avons besoin de tous pour faire aboutir nos revendications. ■

LA PÉTITION CITOYENNE. UNE PARTICIPATION MASSIVE : PLUS DE 1000 SIGNATURES

Durant ces dernières années, l'association : «Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges» a relevé dans la population un sentiment de gêne croissant par rapport à l'intensité et la permanence du trafic routier.

Cet état de fait l'a conduite à vérifier et quantifier de manière précise, l'avis de l'ensemble des habitants. Pour ce faire, les membres du conseil d'administration, les adhérents, très efficacement épaulés par les commerçants, les associations, le groupe scolaire, la mairie, se sont attribués sur la totalité de la commune, des zones géographiques, pour interroger, via le porte-à-porte, tous les résidents.

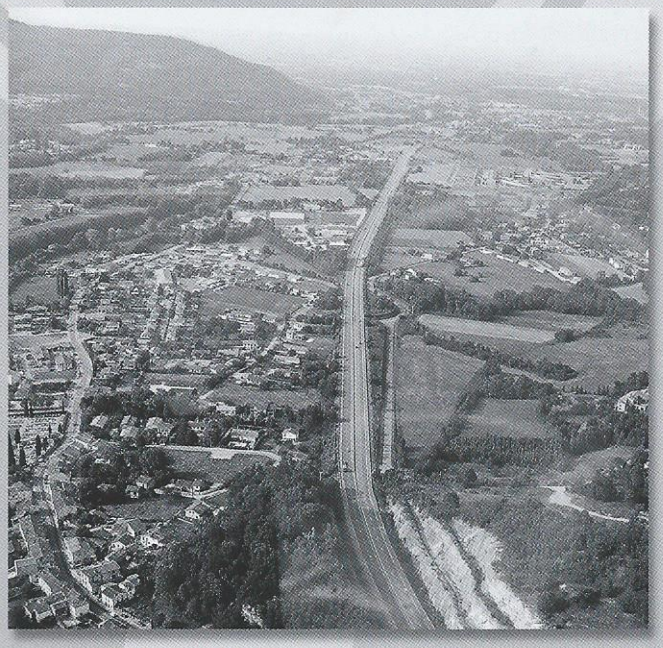

Saint-Jean de Verges en 2010

Bien accueillie, cette démarche particulièrement riche d'enseignements, permet de souligner les nuisances subies le plus souvent formulées :

- **l'intensité, la gêne permanente du bruit,** nocives, souvent stressantes, aggravées selon les caprices météo (pluies, vents), hypothèquent pour beaucoup toute vie sereine en extérieur,
- **nécessité de frais parfois conséquents,** pour préserver la vie intra-muros (double vitrage, plantations...),
- prise de conscience, selon la situation des biens, **d'une certaine dévalorisation foncière.**

Il faut bien reconnaître que pour les riverains, flâner autour de la piscine, déjeuner, dîner en terrasse, ou jardiner en bordure de voie n'est plus, hélas, un temps de détente... Sérénité retrouvée avec bonheur, durant quelques heures, cet hiver où, pour cause de neige, la 4 voies s'est tue ! Dans ces moments privilégiés, on n'a pu s'empêcher de penser : «ah ! qu'on serait bien chez nous, si... !».

Sans être opposés à la voie rapide, facteur de fluidité du trafic, d'évolution économique, les habitants souhaitent cependant, avec force, qu'elle préserve désormais, la qualité de vie sur l'ensemble de la commune, par l'installation de dispositifs antibruit.

Bref, que l'ouvrage routier soit enfin terminé.

Ces avis se traduisent massivement par la pétition citoyenne qui recueille pour une population de 1045 habitants, plus de 1 000 signatures émanant des villageois, de résidents des environs et de sympathisants solidaires, certains étant propriétaires fonciers sur la commune.

Une pétition comparable conduite en 2005 avait recueilli 135 signatures.... En 2010 : 1000. Cette montée en puissance témoigne d'une forte mobilisation qui favorisera, le moment venu, l'écoute des Pouvoirs Publics. ■

NOTRE DOSSIER : «DOCUMENT DE TRAVAIL ET DE REFLEXION SUR LE BRUIT DE LA RN 20 À SAINT-JEAN DE VERGES»

Lorsque nous avons appris qu'un seul point noir du bruit (Les Vignes) était reconnu par les pouvoirs publics à Saint-Jean de Verges, nous avons décidé de ne pas attendre la publication du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) complet de la RN 20 et d'élaborer un dossier défendant nos positions. Il faut dire que 73% de nos adhérents résident en dehors de la zone des Vignes et n'ont donc rien à attendre du PPBE !

L'élaboration de ce dossier a demandé un travail considérable pendant les six premiers mois de l'année 2010 : recherche et analyse du dossier de la DUP de la déviation de Saint-Jean de Verges (1986), consultation des arrêtés, circulaires et directives relatives au bruit des transports terrestres publiées de 1983 à 2008 au JO, recherches documentaires sur Internet (articles, études...) sur la corrélation entre «gêne ressentie» et «mesure de bruit», prise de centaines de photos des zones concernées par le bruit dans notre commune, analyse détaillée des rapports de mesure de bruit du cabinet DELHOM Acoustique en 2007 et du CETE en 2009, étude du PPBE de la RN 20 présenté à la réunion du 9 décembre 2009,... Nous avons soumis notre dossier à un expert acousticien et constitué un comité de lecture pour le valider. Notre objectif ? disposer d'un socle solide, sérieux, le plus exhaustif possible, afin d'étayer nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Dans notre document de travail, après l'historique de notre combat, nous analysons les conséquences du bruit de la RN 20 tant sur la qualité de vie des riverains que sur l'urbanisme de notre village. Les sept zones de bruit que nous avons identifiées comme prioritaires à résorber sont présentées et analysées : Le Village historique, Le Stade, Les Vignes, Patau, Loubencat, Garrigou, et une «Zone diffuse» plus éloignée de la RN 20 mais également touchée par le bruit.

Nous présentons également une approche globale pour éradiquer le bruit de notre village, c'est-à-dire une combinaison d'actions de correction à mettre en place : écrans antibruit ou merlons sur toute la traversée de Saint-Jean de Verges, revêtements peu bruyants, abaissement de la limitation de vitesse à 90 km/h, mise en place de radars-tronçons, sans oublier les indispensables aménagements paysagers promis en 1986 et non réalisés. Ce ne sont pas des exigences exorbitantes, mais simplement un plan de rattrapage pour restaurer la qualité de vie et le bien-être pour notre village et ses habitants.

Notre «Document de Travail sur le Bruit de la RN 20 à Saint-Jean de Verges», accompagné de la pétition citoyenne, sera remis au Préfet, au Conseil régional, au Conseil général, à la Communauté de communes, à la mairie, aux élus et à tous les services de l'État concernés. Il sera mis à disposition des habitants de la commune à la mairie de Saint-Jean de Verges où chacun pourra y apporter ses remarques ou commentaires. ■

NUISANCES SONORES ET URBANISME : UN CONSTAT ACCABLANT

La voie rapide a traversé notre commune selon un axe nord sud, dévorant sur son passage l'espace initialement imparti à l'urbanisation sur une largeur variant entre 30 et 70 m, cloisonnant artificiellement l'est et l'ouest de notre surface habitable. Ses effets dépassent hélas! de très loin les limites de son implantation : 13 hectares auxquels s'ajoute une bande inconstructible de 50 m de part et d'autre de son tracé. Classée en catégorie 2 en raison du fort niveau sonore qu'elle génère (de 76 à 81 décibels le jour, 71 à 76 la nuit), le secteur affecté par le bruit est de 250 mètres de chaque côté de la voie. Il couvre donc une superficie de 174 hectares dans notre commune. Nous atteignons un total de 187 hectares avec l'emprise de la RN 20. Dans cet espace de bruit se situent 75 hectares classés en zone urbanisable selon notre Plan Local d'Urbanisme (55,5 ha à l'ouest de la voie et 19,5 ha à l'est). 75 hectares soit 750 000 mètres carrés sur une totalité de 113,5 ha constructibles que

compte notre territoire; c'est à dire que 66% de notre potentiel d'urbanisme sont fortement touchés par la pollution sonore !

Les zones AUo du PLU constituent des réserves foncières non ouvertes à la construction aujourd'hui, elles le seront dans un futur proche. En langage immobilier, elles représentent l'avenir de Saint -Jean- de- Verges et sa capacité à se développer. Là aussi on constate que 60% de ces espaces sont situés en zone de bruit! Aucune autre commune de l'Ariège ne subit un préjudice aussi important ! Cela signifie, pour les propriétaires fonciers, plus de difficultés à vendre leur terrain ou leur habitation. Les nuisances sonores liées à la servitude de surprotection

acoustique ne peuvent qu'entraîner une moins-value de leurs biens.

Que l'on nous comprenne bien ! Nous ne sommes pas des « anti-RN20», mais tous des utilisateurs de celle-ci au quotidien. Nous en reconnaissons les multiples mérites : elle facilite les déplacements, désengorge la RD 624 dans la traversée du village et de ses hameaux. Elle est l'un des vecteurs, et non le moindre, de l'économie de l'Ariège. Des avantages pour tous, certes ! mais aussi pour les Saint-Jeantains de nombreux inconvénients auxquels il faut trouver de vraies solutions.

Le parcours retenu par les concepteurs à l'époque (la traversée de la zone d'urbanisation) est le résultat d'un choix dont les critères ont ostensiblement privilégié la facilité et l'économie sacrifiant ainsi les riverains (270 habitations en zone de bruit, beaucoup d'autres suivront dans les années à venir) sur lesquels il a fait peser le poids des nuisances et le coût des aménagements destinés à les pallier. Contrairement aux principes de justice récemment adoptés par l'Union Européenne, ce n'est pas le pollueur qui paie mais la victime !

Ces pseudo-aménagements à la charge des pollués sont onéreux (servitude d'isolation renforcée entraînant un surcoût d'au moins 30%). Ils ne constituent nullement une panacée car au niveau des jardins, terrasses, piscines et pièces aux fenêtres ouvertes l'été, la situation n'en demeure pas moins insupportable. De plus la zone de bruit officiellement reconnue comme pénalisée par les nuisances ne tient pas compte des réalités de

Constructions aux abords de la RN 20

notre commune : les habitats de hauteur coté est (les Acacias, la Terrasse, Gabachou...) bien que hors zone sont aussi touchés par le bruit qui se fait encore entendre à Marseillas !

Les nuisances sont gravement préjudiciables à l'urbanisme de notre commune et aux intérêts de ses habitants. Vingt ans après, il est temps de rendre leur tranquillité et leur qualité de vie perdues aux riverains en achevant enfin l'aménagement de la RN 20 par la réalisation d'indispensables protections.

Le succès que la pétition a rencontré auprès de la population ainsi que la multiplication du nombre des adhésions à l'association conforte notre volonté de lutte.

Les solutions existent, efficaces, bien connues car présentes sur la plupart des voies rapides, elles ont pour noms merlons et murs antibruit. Nous les attendons impatiemment ! ■

L'OBSERVATOIRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES EN ARIÈGE

Par arrêté préfectoral, il a été créé en Ariège un observatoire du bruit des infrastructures de transports terrestres. Placé sous la présidence du Préfet, il est composé d'une trentaine de personnes : DDT (ex-DDEA), DIRSO, DREAL, CETE, Conseil régional, Conseil général, communautés de communes, maires des communes concernées... A la demande du Préfet, notre association et celle de Verniolle ont été invitées à y participer. La première réunion de l'observatoire a eu lieu le 13 novembre 2008. L'observatoire du bruit est chargé, à partir du classement sonore de la RN 20 actualisé :

- de recenser les zones de bruit critique de la RN 20 entre Pamiers et Saint-Paul de Jarrat, d'identifier les points noirs du bruit (PNB), de déterminer les actions à envisager, de les porter à la connaissance du public, de suivre les actions programmées et de communiquer sur la mise en œuvre du programme de résorption,
- de suivre l'élaboration des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la RN 20 (PPBE).

Actuellement, les cartes de bruit entre Pamiers et Saint-Paul de Jarrat ont été réalisées par le CETE, publiées par le Préfet en novembre 2008 et mises en ligne sur le site Internet de la préfecture.

L'étape 1 du PPBE «identification des zones bruyantes» nous a été présentée le 9 décembre 2009 lors d'une réunion organisée par le sous-préfet de Pamiers. C'est là que nous avons appris qu'un seul point noir du bruit a était reconnu à Saint-Jean de Verges : «Les Vignes». La deuxième étape consiste à définir les mesures de protection à programmer sur la durée du PPBE (5 ans), la troisième étape à rédiger le PPBE, à le présenter à l'observatoire du bruit et aux collectivités concernées puis à le soumettre à la consultation du public. L'actualisation du classement sonore de la RN 20 est également attendue en fin d'année. Nous suivons et participons activement aux actions de l'observatoire du bruit parce que nous pensons que c'est le lieu incontournable pour défendre notre cause. Une réunion est prévue en fin d'année pour présenter les actions de résorption des points noirs du bruit prévues par les pouvoirs publics, ainsi que l'actualisation du classement sonore de la RN 20. Bien entendu, nous vous rendrons compte de cette réunion et vous tiendrons informés des suites. ■